

Régimes démocratiques et régimes réactionnaires de 1848 à 1944

Sur pratiquement un siècle, si l'on excepte la fin de la monarchie de juillet début 1848 et le gouvernement provisoire de la république française fin 1944, la France connaît 4 régimes : la 2nde République (1848-1852), le second Empire (1852-1870), la Troisième République (1870-1940), l'État français (1940-1944). Les deux républiques sont démocratiques, alors que les deux autres régimes sont réactionnaires. Les événements qui ouvrent et ferment cette période (révolution de février 1848, suffrage universel masculin, libération, droit de vote pour les femmes) montrent bien que la question essentielle est l'instauration de la démocratie. Pourtant, l'alternance de régimes démocratiques et réactionnaires montre aussi que la démocratie peine à s'installer, qu'il y a en France une lutte entre des forces opposées, et que la construction de la démocratie a été progressive, avec des essais, des échecs, des défaites, des revanches. Comment et pourquoi se produisent ces changements de régimes ? Pour cela, nous présenterons d'abord les caractéristiques des différents régimes, démocratiques puis réactionnaires, puis nous verrons comment se passent les changements de régimes.

Les différents régimes sont très différents par leurs principes et par leurs institutions.

Les régimes démocratiques reposent sur les principes hérités des révolutions de 1789 et 1792 (liberté, égalité, fraternité), mais ont des institutions différentes.

Principes appliqués :

- souveraineté de la nation :
 - o suffrage universel masculin II^e R. 1848
 - o isolement, élection des élus locaux III^e R.
 - o droit de vote pour les femmes : GPRF 1944
- liberté
 - o abolition esclavage II R 1848
 - o lois sur la presse 1881, loi de 1901 sur associations, séparation église-état 1905 : III R.
- Fraternité = droits sociaux
 - o Droit au travail (ateliers nationaux) 1848 II R.
 - o Ecole publique (Jules Ferry, 1881)

Les régimes démocratiques essaient des institutions différentes

- 2 R. : président élu SU direct, 1 assemblée ; régime présidentiel
- 3 R. : président élu par parlement, 7 ans, 2 assemblées (chambre députés + sénat) ; régime parlementaire ; république laïque

Les régimes réactionnaires sont assez différents, mais sont tous deux antidémocratiques.

Points communs

- pouvoir personnel (Napoléon III, Pétain)
- restriction des libertés, censure

Différences

- suffrage universel accepté (césarisme : N III cherche soutien du peuple après coup d'état) mais manipulé, ou totalement refusé dans son principe (Pétain)
- État français raciste, pas 2^e Empire
- 2^e E nationaliste, EF collabore avec Allemagne

Les façons dont on change de régime révèlent les tensions et les faiblesses de la société française.

- changement par une révolution parisienne après un régime non démocratique : 1848 (monarchie > 2 R.) ; 1870 (2 E. > 3 R.)
- par une défaite militaire (1870, 1940, 1944)
- par un coup d'état (1851, N. III, suivi d'un plébiscite pour légitimer son pouvoir)
- par un vote +/- problématique : plébiscite 1852 (manipulé) ; 1870 : élections en pleine guerre élisent monarchistes opposés à poursuite guerre mais divisés sur choix du roi ; 1879 : français devenus en majorité républicains) ; 1940 : pleins pouvoirs à Pétain par députés en pleine débâcle, panique de la défaite.

Conclusion

Les changements fréquents traduisent des rapports de forces entre deux camps : républicains / démocrates, réactionnaires antirépublicains, antidémocratiques (monarchistes / bonapartistes / pétainistes, antidreyfusards). On retrouve en fait l'héritage des clivages de la révolution de 1789. Cette difficulté pour la France à trouver un régime stable se poursuit après 1945 (encore 2 régimes) et rappelle aussi que la démocratie n'est pas un acquis définitif, mais une conquête qui peut parfois être remise en question si les citoyens ne sont pas assez vigilants.